Convention de partenariat entre le département d'Ille-et-Vilaine et ID'ÉES Intérim

Accompagnement renforcé et individualisé des personnes allocataires du RSA vers un emploi durable

Entre:

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Luc CHENUT, dûment habilité par décision de la Commission permanente en date du 26 août 2024, d'une part,

ET

ID'ÉES INTÉRIM, représenté par le gérant Christophe MATHET, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit:

Préambule.

La loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 a créé le revenu de solidarité active (RSA) en lieu et place du Revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'Allocation parent isolé (API), et a reformé les politiques d'insertion en confiant la responsabilité de ces politiques aux départements et en reconnaissant la priorité à l'emploi comme premier vecteur d'insertion.

L'Assemblée départementale du 23 avril 2009 s'est prononcée sur l'économie générale du nouveau dispositif dans le département d'Ille-et-Vilaine, en s'appuyant pour ce faire sur les bilans tirés d'un engagement de longue date dans l'insertion socio-professionnelle et de l'évaluation de l'expérimentation du RSA.

Dans cet esprit, le Département développe son partenariat avec des structures pour offrir des parcours sécurisés et adaptés aux personnes allocataires du RSA.

Le champ de l'insertion par l'activité économique doit être, si nécessaire, une étape déterminante du parcours d'insertion de la personne allocataire du RSA pour la mener vers un emploi durable.

Dans le secteur marchand, l'Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) propose aux personnes allocataires du RSA des parcours d'insertion adaptés visant l'emploi via la mise à disposition dans des entreprises utilisatrices de l'intérim.

La présente convention fixe les conditions de l'accompagnement de personnes allocataires du RSA vers un emploi durable.

Article 1: Obiet.

La présente convention a pour objet la mise en œuvre de <u>19 parcours d'accompagnement</u> sécurisés vers un emploi durable pour des personnes allocataires du RSA en partenariat avec ID'ÉES INTÉRIM et selon la répartition territoriale suivante :

- Agence Id'ées intérim de Saint-malo: 7 parcours pour les territoires des CDAS du pays Malouin, de Combourg et de La Baie;
- Agence Id'ées intérim de Vitré : 6 parcours pour les territoires des CDAS du pays de la Roche aux Fées, du pays de Vitré et du Service insertion de Vitré communauté ;
- <u>Agence Id'ées intérim de Rennes : 6 parcours</u> pour les territoires des CDAS Couronne Rennaise Nord-Ouest, Couronne Rennaise Sud, Couronne Rennaise Est, Saint-Aubin-d'Aubigné, pays de Guichen et pays de Brocéliande.

Le support de cet accompagnement est l'Entreprise de travail temporaire d'insertion. Les secteurs d'activité ciblés sont l'industrie, le bâtiment, les espaces verts, la logistique...

Article 2 : Modalités d'entrée dans l'action.

Deux modalités d'entrées sont possibles :

- Les bénéficiaires sont orientés vers cette action par ID'EES INTERIM
- Les référents RSA des Centres départementaux d'action sociale (CDAS) et des Centres communaux d'action sociale (CCAS) et des services insertion des délégataires, ainsi que les conseillers des Points accueil emploi (PAE), des agences Pôle emploi et des Missions locales des territoires concernés.

Quel que soit le type d'entrée dans le dispositif, l'engagement du bénéficiaire reste essentiel au bon déroulé de la prestation.

Article 3: Actions proposées.

L'accompagnement personnalisé et individualisé se fera selon la méthodologie suivante :

- un entretien tripartite avec le référent éventuel et le bénéficiaire sera mis en place sur demande afin d'élaborer un diagnostic, des pistes d'actions à travailler avec la personne et proposer un planning d'actions pour mettre en mouvement le bénéficiaire. Il s'agit de caractériser la situation de la personne, identifier ses besoins et élaborer avec elle son projet professionnel, en privilégiant les diagnostics pluridisciplinaires et partagés.
- des entretiens individuels variables selon les besoins du bénéficiaire, au plus près du bénéficiaire (locaux de ID'EES INTERIM ou proches du domicile du bénéficiaire).
- un entretien bilan tripartite afin d'échanger sur le parcours si demande du prescripteur, sur les éléments travaillés et sur les pistes à poursuivre selon les situations.

 L'outil informatique, ETTWIN, permet de retranscrire toutes les actions mises en place avec les personnes en suivi (CV, démarches, évaluations, échanges téléphoniques, construction de l'espace personnel Pôle emploi). Ce document pourra être fourni au prescripteur si besoin.
- en fonction des problématiques rencontrées et des projets individuels de chaque bénéficiaire proposition d'un accompagnement spécifique via l'action CIPI REBONDS, action de qualification. (Fonds pauvreté).

Chaque permanent prend en charge un accompagnement individuel. L'interlocuteur ne change pas au cours de l'accompagnement, sauf en cas de demande du bénéficiaire et de l'accompagnant. De même, les entretiens ont lieu systématiquement à huis clos.

Trois niveaux d'accompagnement sont proposés :

- Accompagnement des personnes les plus en difficultés vis à vis de leur projet et de leur parcours. La connaissance d'ID'ÉES INTÉRIM des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) du territoire permet de préparer au mieux les personnes accompagnées et de les orienter le cas échéant vers ces SIAE. L'objectif est double: entrevoir des perspectives de démarrage de parcours pour les publics les plus éloignés et permettre de pallier les difficultés de recrutement des SIAE.
- 2. Accompagnement des personnes en construction de projet : les bénéficiaires pourront être orientés vers notre réseau d'entreprises. Au même titre les bénéficiaires pourront être orientés vers les prestations proposées par les partenaires (CLPS, AREP, GRETA, Pôle emploi, AFPA...) pour préparer à l'entrée en formation non qualifiante sur, par exemple, les savoirs de base, la préparation aux concours...
- 3. Mise à l'emploi et entrée en formation des publics les plus proches. L'utilisation de l'outil ETTI permet d'une part de rémunérer cette période de test en entreprise et de mettre en place une action en lien avec les droits et devoirs du salarié. D'autre part il est essentiel d'orienter vers les dispositifs de formation qualifiante que sont l'AFPA, le Greta, et les diverses formations soutenues par la Région Bretagne.

Les publics identifiés sur les niveaux 2 et 3 pourront être accompagnés dans le dispositif CIPI REBONDS (action de qualification).

Article 5 : Evaluation du prestataire et comité de suivi.

L'évaluation du prestataire porte sur sa capacité à mettre en exergue la faisabilité du projet de la personne et à définir des objectifs réalistes et réalisables afin de favoriser au terme de l'accompagnement la mise en emploi le plus souvent durable.

Les indicateurs des taux de sorties à l'emploi / formation / prestation permettront d'évaluer la pertinence des actions dans le retour à l'emploi des personnes accompagnées.

Le taux de participation aux actions proposées permettra également de donner des éléments sur l'adhésion des publics.

Une présentation des parcours auprès des prescripteurs sera mise en place à mi année ainsi qu'un bilan final en fin d'année.

Les informations concernant les bénéficiaires accompagnés doivent circuler de façon régulière et fluide entre ID'EES Intérim et le prescripteur.

Un comité de suivi composé de représentants du Département d'Ille-et-Vilaine et d'ID'ÉES INTÉRIM se réunira deux fois par an afin de faire le point sur le déroulement de l'action ainsi gu'un bilan final.

Article 6 : Financement et modalités de règlement.

Une enveloppe de **15 000 euros** est versée par le Département à ID'ÉES INTÉRIM pour la réalisation de 19 parcours d'accompagnements sur l'année 2024.

Article 7: Durée.

La présente convention est signée pour une durée de 12 mois du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Article 8: Résiliation.

Si pour quelle que raison que ce soit, ID'ÉES INTÉRIM se trouvait empêché d'assurer la mission qui lui a été confiée par la présente convention ou si le Département estimait insuffisante la qualité de cette mission, cette convention serait résiliée de plein droit un mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Rennes, le

Pour le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

La Vice-présidente déléguée à l'insertion

Le gérant ID'ÉES INTÉRIM

Madame Caroline ROGER-MOIGNEU

Monsieur Christophe MATHET

CMI01034 - CP 26/08/2024 - INSERTION - IDEE INTERIM

Commission permanente

Date du vote : 26-08-2024	Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote				
Objet :	Dossiers de l'édition AID02139 24 - F - INSERTION - IDEE INTERIM - 2024 Nombre de dossiers 1				
Observation :					

 $R\'{e}f\'{e}rence\ Progos: CMI01034$

Nombre de dossier : 1

POLITIQUES D'INSERTION - Fonctionnement

IMPUTATION: 017 444 6568.25 0 P211

PROJET: INSERTION

Nature de la subvention :



ID'EES INTERIM RENNES

2024

48, rue de Redon 35000 RENNES

ASO00471 - D3570366 - AID02139

Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Id'ees interim rennes	Soutien à l'association Idée Intérim pour l'accompagnement renforcé des allocataires du revenu de solidarité active vers un emploi durable			€	FORFAITAIRE	15 000,00 €	15 000,00 €	

Source des informations : logiciel Progos

Eléments financiers

Commission permanente

du 26/08/2024

N° 49751

Dépense(s)

Imputation

Réservation CP n°20845

017-444-6568.25-0-P211

Frais d'insertion professionnelle

Montant crédits inscrits 490 355 € Montant proposé ce jour 15 000 €

TOTAL 15 000 €